



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Relocalisation du CFA de Mont-Joli

La Commission scolaire confie les travaux à une entreprise locale

Rimouski, le 29 avril 2008 – La Commission scolaire des Phares va de l'avant dans le projet de relocalisation du Centre de formation des adultes de Mont-Joli. Le 28 avril dernier, le Conseil des commissaires a accordé le contrat à la firme Construction Claude Fournier et Fils ltée, une entreprise de Mont-Joli, pour un montant de 1,2 million \$. La Commission scolaire présente en ce sens une demande d'autorisation d'emprunt au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Rappelons que la Commission scolaire a pris la décision de relocaliser le Centre de formation des adultes dans l'actuel pavillon Notre-Dame-de-Lourdes de l'école les Alizés. Plusieurs raisons ont motivé cette décision :

- Vétusté de l'édifice de la rue Jeanne-Mance qui abrite actuellement le CFA de Mont-Joli;
- Désir d'améliorer la qualité des locaux, des équipements et des services pour la clientèle adulte;
- Désir de regrouper l'équipe-école et les élèves de l'école primaire les Alizés sous un même toit, au pavillon Saint-Joseph;
- Objectif de maximiser l'utilisation de l'espace disponible dans les bâtiments actuels.

La décision de relocaliser le Centre de formation des adultes dans l'actuel pavillon Notre-Dame-de-Lourdes et de regrouper tous les élèves de l'école les Alizés au pavillon Saint-Joseph fait suite à un processus amorcé à l'automne 2006. La Commission scolaire des Phares a d'abord effectué une analyse de la situation puis a soumis le projet à une consultation publique formelle. À la suite de ces démarches, le Conseil des commissaires a pris une décision définitive, dans ce dossier, en septembre 2007.

Le contrat accordé à la firme Construction Claude Fournier et Fils ltée comprend essentiellement deux volets : le réaménagement d'une partie du pavillon Saint-Joseph qui abritait les anciens locaux de la Commission scolaire de La Mitis et la réalisation de travaux à l'intérieur du pavillon Notre-Dame-de-Lourdes, dans le but d'adapter le bâtiment aux besoins spécifiques de la clientèle adulte.

Les travaux débuteront le 5 mai dans la partie du pavillon Saint-Joseph qui n'est pas occupée par les élèves. Les activités scolaires ne seront donc pas perturbées par les travaux. Par ailleurs, à la fin juin, l'entrepreneur finalisera les travaux dans l'ensemble du pavillon Saint-Joseph et réalisera les réaménagements nécessaires au pavillon Notre-Dame-de-Lourdes. Tous les travaux seront complétés, dans les deux pavillons, pour la rentrée 2008.

Finalelement, à l'automne 2008, la Commission scolaire des Phares mettra en vente l'immeuble et le terrain de la rue Jeanne-Mance, à Mont-Joli.

-30-

Source : M. Raymond Tudeau
Président
Commission scolaire des Phares
723-9485